

DELIBERATION N° 022

DEMOLITION PARTIELLE HANGAR EX POINT P
LA CABAUDE – PORT DES SABLES D’OLONNE

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le bâtiment « Ex-Point P », situé sur la zone de la Cabaude sur le port des Sables d’Olonne, fait actuellement l’objet d’études de programmation visant à réaménager la parcelle.

Ce bâtiment inutilisé pour partie et occupé par des entreprises pour une autre partie. Pour sa partie inutilisée, l’état de vétusté est avancé.

Les diagnostics engagés par la CCI ont confirmé le mauvais état de la structure ainsi que de la couverture. Aussi, la CCI prévoit, pour des raisons de sécurité, de procéder :

- dans un premier temps, au renforcement de la cloison mitoyenne aux deux parties ;
- dans un second temps, à la démolition de la partie inutilisée.

Le coût estimatif des travaux de démolition est de 200 000 € HT.

Organismes	Taux de participation	Montant HT
Conseil Départemental	50,00%	100 000,00 €
CCI autofinancement	50,00%	100 000,00 €
TOTAL HT		200 000,00 €

A l’unanimité, l’Assemblée approuve le lancement des travaux de démolition partielle du hangar Ex Point P sur la zone de la Cabaude, au port des Sables d’Olonne

Quorum : 19
Votants : 23
Votes "pour" : 23
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

